

## DEMOCRATIE ET EDUCATION

Le sujet, dans sa présentation, implique une coordination, une interférence entre deux domaines de natures différentes. La démocratie, dans l'opinion, est un système politique et de gouvernement reposant sur des valeurs de liberté et d'égalité. L'éducation est un processus de développement de la personne humaine, de ses facultés intellectuelles, morales et physiques. Sa valeur de référence est l'humanisme, l'être humain lui-même.

Ancrés sur des principes de morale universelle, dans quelle mesure sont-ils l'un et l'autre complémentaires et dépendants ? Le système démocratique se résume-t-il à des pratiques ou représente-t-il une certaine conception de l'être humain auquel il s'adresse ? L'individu concerné est-il influencé par la participation active à la chose publique (respublica) ? Cette action citoyenne n'exige-t-elle pas un certain désintéressement de la part de l'individu et une éducation initiale et permanente destinée à l'éclairer ?

### **I – La démocratie : une permanente évolution :**

L'organisation démocratique en politique est née en Grèce . C'est au « demos », à l'assemblée des citoyens qu'appartient le pouvoir suprême, celui de faire la Loi pour tous .Chaque homme est appelé à participer au débat, au vote ; cette citoyenneté exclut les femmes et les esclaves. Le pouvoir (arché) est reconnu par délégation aux magistrats et responsables tirés au sort. La Cité-Nation est le cadre d'application de ce pouvoir suprême.

La démocratie directe est inopérante dans les états modernes Montesquieu au siècle des Lumières a forgé juridiquement la démocratie représentative parce qu' »il faut que le peuple fasse par des représentants ce qu'il ne peut faire lui-même «. Cette forme inéluctable a amoindri

pouvoir du citoyen, a abouti à la création d'une classe politique qui détient les pouvoirs de faire la Loi et son application. La complexité des tâches à accomplir conduit à rendre le politique prisonnier des experts et à l'effacement du cadre de l'Etat-Nation, espace traditionnel de l'expression démocratique. Tout contribue à éloigner le citoyen du pouvoir de décision, le citoyen passif devient par son abstention ( même dans le vote) complice d'une sorte d'oligarchie politico-économique en charge du pouvoir.

Le contrôle, par le peuple, des pouvoirs que la démocratie délègue ou confère à l'homme politique, au juge, au médecin, à l'éducateur (parents ou maître d'école), ce contrôle aléatoire devient nécessaire. La démarche repose sur la volonté et la conscience des citoyens éclairés participant directement ou indirectement à la chose publique, à la respublica, la république qui reconnaît à tous le droit et le devoir de « l'obéissance à la Loi qu'on s'est soi-même prescrit est liberté » selon J.J.Rousseau.

Le fruit de la pensée politique voit apparaître aujourd'hui en opposition au défaut de la représentativité, une volonté d'instaurer une « démocratie participative » pléonasme qui dénonce ainsi la dérive de pratiques ayant conduit à la fragilisation de pouvoirs au détriment de l'autorité.

## **II : Un citoyen responsable, éduqué ,éclairé :**

Il est à la base de la vitalité démocratique : son éducation initiale est évidemment déterminante, et cette éducation ne peut être pour l'avenir que pensée tout au long de la vie. La liberté individuelle à laquelle aspire l'être humain dépend de cette liberté collective principe de la démocratie au même titre que l'égalité des droits reconnus à tous.

Seul ce citoyen conscient peut nourrir la vie démocratique, participer directement ou reconnaître à des représentants politiques spécialisés les pouvoirs dans les domaines définis et nécessaires à la société organisée.

La condition de reconnaissance citoyenne donne aux détenteurs de pouvoirs particuliers cette autorité nécessaire qu'il convient de distinguer du pouvoir.

### **III : Les pouvoirs fragilisés – l'autorité recherchée :**

Le pouvoir dans la démocratie athénienne d'origine (arché) se suffisait à lui-même. Rome a défini l'auctoritas destinée à augmenter (angere) le pouvoir. Elle est surpouvoir pour le philosophe A. Renaut, c'est-à-dire autorité.

L'évolution de la démocratie a conduit à fragiliser les pouvoirs. Au 18<sup>ème</sup> siècle la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen concernait les hommes. L'égalité politique et juridique a été accordée aux femmes par étapes successives, elle n'est toujours pas universelle (le droit de vote des femmes date de 1945 en France, de 1930 en Turquie). Des droits spécifiques sont reconnus aux minorités jusque là délaissées (malades par exemple) ; la convention des droits accordés aux enfants a été paraphée en 1989 (elle n'est pas reconnue par les Etats-Unis ni la Somalie) ; dans le droit français depuis 2002 « les enfants sont associés aux décisions les concernant » au sein de la famille. Tous les domaines de la vie sociale sont concernés celui de l'éducation retient ici notre attention : le pouvoir absolu du père de famille (pater familias) a été grignoté au cours de l'histoire récente et largement remis en cause par le pouvoir conjoint reconnu à la mère. Ces décisions ne sont pas sans conséquences dans le domaine de l'école.

Devant la crise du pouvoir traditionnel la réponse est évidemment dans la recherche d'une nouvelle relation entre des êtres

humains conscients de la réalité de l'autre, il est indispensable d'aller à lui avec une volonté d'écoute et de compréhension. Dans le domaine familial l'intervention de la loi n'a pas eu pour objet d'investir le domaine de l'intime, elle a transformé la relation entre les parents et entre les parents et les enfants ; reconnaître une autorité affirmée est devenu plus difficile .

Le pouvoir du maître à l'école n'a pas été juridiquement modifié mais simplement limité au même titre que celui du juge ou du médecin. Cependant la société civile que nous connaissons demande que soit rétablie l'autorité du maître face à l'insoumission, aux actes et attitudes de transgression des règles établies.

#### **IV : Rétablir l'autorité du maître ? Comment ?**

Si le système éducatif organisé par la loi génère des pouvoirs de gestion administrative et pédagogique la préoccupation du « rétablissement de l'autorité » se réfère essentiellement à l'autorité de l'éducateur en relation avec des élèves .

L'éducation a pour but le développement de l'être humain dans une période d'initiation, d'apprentissage. L'école a d'abord pour mission de transmettre des savoirs, des savoirs- faire indispensables pour savoir être ; ces savoirs transmis s'ajoutent, sont confrontés à ceux venus par des canaux d'information publics et privés ; les messages diffusés sont innombrables, leurs qualités incertaines. Il appartient au maître d'exploiter ces savoirs, de les soumettre à la critique rationnelle, de refuser l'à- priori, le préjugé, d'écarter le prêt à penser, les lieux communs.

A l'école pré-élémentaire appartient le premier apprentissage, celui de la parole ; l'expression orale enrichit et conditionne ceux de la lecture, de l'écriture et du raisonnement scientifique.

Le maître n'est pas l'égal , il n'est en rien le camarade de son élève( dont avait rêvé Piaget) ni le père qui ne connaît que l'enfant et n'appréhende pas l'élève. L'école socialise, fait se rencontrer des êtres aux identités différentes. Les savoirs maîtrisés permettent la compréhension du monde, nourrissent le débat pour favoriser la remise en cause permanente de ce qu'on apprend et de soi-même . L'école forme ce citoyen nécessaire à la démocratie : le maître n'a d'autorité que celle que lui confère l'exemple qu'il donne et d'abord son honnêteté intellectuelle source de toute morale.

Cette autorité ne peut être conférée par un pouvoir extérieur, elle n'est pas liée au charisme personnel indéfinissable et relatif. Les artifices de la séduction, de la démagogie, de l'autoritarisme, en bref ceux de l'individualisme desséchant ne sont pas des réponses à ce besoin d'autorité exprimé.

L'autorité du maître est celle de l'établissement scolaire. Les méthodes utilisées, l'évaluation du travail des élèves, la confrontation des résultats s'élaborent en équipe et ces travaux de groupe sont essentiels pour les maîtres et pour les élèves. L'établissement n'est pas une petite démocratie mais il est le lieu d'apprentissage de pratiques démocratiques, de formation au civisme reposant sur une valeur première : la laïcité. Les élèves délégués par le vote aux différents conseils incarnent cette démarche d'apprentissage à la responsabilité ; la loi commune « celle qu'on se prescrit à soi-même » est élaborée en concertation avec les acteurs de la communauté éducative conscients des droits-protection de l'élève .

Ainsi l'autorité à l'école n'a de sens que si elle repose sur des principes de morale vivante, laïque par définition. Sa place n'est ni dans le passé révolu d'un pouvoir qui a dérivé souvent vers l'autoritarisme, ni

dans cette fuite en avant vers le refus du dénivelé anthropologique entre éducateur et éduqué. « L'autorité n'est pas au service de soi ni de l'institution mais au service de l'élève » (A. de Singly) ; elle n'est légitimée ni par la divinité ni par une transcendance sociologique tel Aristote justifiant l'esclavage : « certains sont faits pour commander, d'autres pour obéir » ni par la tradition. L'autorité repose sur l'inégalité reconnue du maître et de l'élève, sur la nécessité pour l'éducateur de faire que la source de cette autorité soit sa compétence et que l'école travaille pour obtenir l'adhésion de ceux qu'elle rassemble.

Au-delà de l'école le citoyen s'engage aujourd'hui sur la voie d'une formation et d'une éducation tout au long de la vie à partir d'une éducation initiale appropriée.

Georges Roche

3 novembre 04